

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DIGITONE

Sauf clauses contraires spécifiées dans nos offres ou contrats, nos prix s'entendent HORS TAXES DEPART MARIIGNANE suivant nos conditions en vigueur pour le jour de la livraison.

Article 1 :

COMMANDES :

Le fait de passer une commande implique l'acceptation formelle des présentes conditions générales qui l'emportent de convention expresse, sur celles de l'acheteur.

Les commandes reçues de l'acheteur ne pourront être annulées par celui-ci, les marchandises ne seront ni reprises ni échangées (hors la clause de propriété). L'acceptation du bon de livraison sans réclamation écrite dans les 24 heures suivantes, équivaudra à une reconnaissance formelle des quantités et de la qualité mentionnée.

Article 2 :

PRIX :

Les prix que nous pratiquons sont ceux figurant au tarif en vigueur au lieu et date de livraison. Toute livraison effectuée sur la base des lois, règlements, impôts, taxes, usages tarifs et conditions générales de transport et de douane en vigueur au moment de sa conclusion.

Toute charge nouvelle ou augmentation de prix résultant directement ou indirectement de la variation de l'un de ces éléments sera supportée par l'acheteur.

Les prix et les caractéristiques techniques portées par produit sur les catalogues, prospectus et tarifs peuvent être modifiés par nous sans préavis.

Article 3 :

LIVRAISONS :

Les délais de livraison convenus sont donnés à titre seulement indicatif et leur non-observation ne peut entraîner ni pénalité, ni dommages-intérêts, ni annulation de commande.

Nous ne sommes pas responsables du défaut ou du retard dans l'exécution de la vente, dû à un cas de force majeure, aux grèves, épidémies, lock-out, accident de fabrications, incendies, faits de tiers, défauts d'approvisionnement essentiels, etc. et en général de tout événement indépendant de notre volonté.

Quel que soit le mode de livraison, le destinataire seul qualifié pour faire des réserves en cas d'avaries ou de perte doit le mentionner par écrit sur la lettre de voiture et le confirmer au transporteur par lettre recommandée, dans les trois jours de la réception.

Nous nous réservons la possibilité d'effectuer des livraisons partielles avec facturation correspondante ; en ce cas, toute livraison partielle doit être considérée comme un contrat séparé et en conséquence, l'acheteur ne pourra en aucun cas, se prévaloir de l'attente du solde du matériel commandé pour différer le paiement correspondant.

Article 4 :

CONFIDENTIALITE :

Tous les documents fournis par nos soins, schémas techniques et plans spécifiques à une utilisation particulière de nos produits, demeurent notre propriété : DIGITONE FRANCE peut en exiger la restitution.

La reproduction de ces documents est interdite, sauf autorisation préalable de DIGITONE FRANCE. Ils ne peuvent être mis à la disposition de nos concurrents ou utilisés à d'autres fins que celles de la commande pour laquelle ils ont été fournis.

Article 5 :

CONDITIONS DE REGLEMENT :

Au comptant par chèque ou virement (règlement sous 8 jours)

Dans le cadre de relations commerciales suivies et sans incident avec un distributeur, DIGITONE FRANCE peut ouvrir dans ses livres un compte au nom de celui-ci, et lui consentir, sous réserve d'avoir obtenu des garanties suffisantes, un règlement différé de ses factures.

DIGITONE FRANCE ne peut accepter de report d'échéance.

Toute somme non payée à l'échéance prévue entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'exigibilité de la totalité de la dette non échue du client.

Conformément à l'article 33.3 de la loi relative aux délais de paiement du 31 décembre 1992, il sera pratiqué des pénalités de retard de 20% l'an. En plus, et dans le cas où, faute de paiement à l'amiable, le dossier client est passé au contentieux, la somme due est automatiquement augmentée de 15% en principal sans préjudice des intérêts ci-dessus stipulés.

Article 6 :

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

Tous les produits vendus par la société DIGITONE FRANCE sont grevés à son profil d'une propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal, intérêts et frais.

Leur garde est confiée à l'acheteur qui l'accepte dès livraison, c'est à dire dès leur chargement sur véhicule routier aux dépôts appartenant ou mis à la disposition de DIGITONE FRANCE.

La présente clause est réputée acceptée par l'acheteur si elle n'est pas dénoncée sous huit jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire des biens de l'acheteur, la revendication des fournitures impayées pourra être exercée conformément aux dispositions de la loi du 25 janvier 1985.

En cas de reprise de marchandises en application de la clause de réserve de propriété, toutes sommes déjà versées resteront acquises au vendeur à titre de dommages et intérêts.

La valeur de reprise de l'ensemble des marchandises est d'ores et déjà fixée contractuellement à 75% de la valeur de la facture, ceci afin de tenir compte de la dépréciation.

Article 7 :

PAIEMENT :

Quel que soit le mode de paiement, de livraison et les règlements convenus ou acceptés, nous nous réservons le droit d'exiger le paiement comptant, au départ, sous bonification de l'escompte habituel, ou de n'expédier que contre remboursement.

Le paiement dans tous les cas doit avoir lieu à l'échéance fixée par la facture.

Le défaut de paiement d'une livraison au terme fixé entraînera de plein droit et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, la suspension ou l'annulation de tous les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours.

L'acquéreur fera son affaire de tous les dommages causés aux tiers par les marchandises ou subis par ces dernières.

Article 8 :

GARANTIE :

L'utilisation de nos produits conformément à nos instructions (ou autrement) et dont les conditions d'emploi échappent à notre contrôle (installation du matériel sans compétences justifiées par diplômes ou expérience dans le métier de l'automatisme de portail), ne peut en aucun cas, engager notre responsabilité.

La garantie de nos marchandises est, de convention expresse, limitée au remplacement des produits reconnus défectueux sans indemnités ni dommages et intérêts d'aucune sorte, si le matériel a été posé par le personnel compétent.

Nos marchandises sont réputées avoir été agrées dans leur conception.

Notre responsabilité est strictement limitée à la réparation ou l'échange des pièces reconnues défectueuses par nos services.

En aucun cas, nous ne sommes responsables d'indemnités pour frais de main d'œuvre, de démontage, de remontage, d'immobilisation et de transport.

La garantie de 2 ans, pièces et main d'œuvre, est applicable à l'ensemble des produits figurant sur notre catalogue, sauf stipulations contraires.

L'échange standard ne peut être fait que si le personnel qui a installé le matériel peut justifier de compétences et d'explications de montage prouvant la capacité à régler ou à poser notre matériel.

En cas de vente directe exceptionnelle à une société non spécialisée par exemple ou un salarié d'un de nos clients ou à un particulier qui a acheté via un de nos sites internet, celle-ci ou celui-ci devra prouver que le matériel a bien été posé par un installateur compétent et justifiant d'une activité au moment de la pose de l'ensemble pour justifier de la garantie.

Si le ou les moteurs ont été posés de façon non conforme ou si la centrale électronique a été mal câblée ou mal programmée, c'est-à-dire temps de travail trop long ou inversion des fils, non respect du câblage des accessoires ou mauvais câblage en termes de normes de sécurité, telles que la longueur ou la section des câbles et les protections associées, le matériel ne pourra en aucun cas être pris sous garantie.

Vous bénéficiez d'une garantie de 3 ans au lieu de 2 ans en activant votre GARANTIE Sérénité sur notre site internet dans les 10 jours à partir de votre facture de pose de votre professionnel et en respectant une date de pose de 30j max après votre facture d'achat du produit.

Article 9 :

INSTALLATION :

Après avoir enlevé le couvercle en dévissant les vis spéciale à cet effet, s'assurer si tout l'équipement électronique est bien intact. En cas de doute ne pas mettre en marche le tableau électronique et s'adresser à des personnes professionnellement qualifiées en la matière. Les éléments accessoires de la boîte (les vis, les chaumards) ne doivent pas être laissés à la portée des enfants car ce sont des sources potentielles de danger.

S'assurer que l'équipement électronique et les dispositifs accessoires (transformateur électrique, porte-fusible) soient correctement fixé à la boîte. Dans le cas contraire visser les vis desserrées ou bien ajouter les vis qui manquent.

Positionner l'équipement électronique près du portail, afin de réduire au minimum la longueur des fils de jonction au reste de l'installation.

Attention :Pour que le tableau électronique fonctionne correctement la longueur des fils qui sont branchés à cette dernière ne doit pas dépasser les 10 mètres.

Pour avoir une plus grande protection, il est conseillé de positionner le tableau électronique sous un toit ou bien et mieux encore, dans un local qui dispose aussi de deux parois latérales. En outre il est souhaitable, là où cela est possible, d'installer l'équipement électronique à une hauteur non inférieure à 1,5 mètre pour éviter toute manipulation de la part des enfants.

Attention : Ne pas fixer la boîte sur des surfaces en bois.

Extraire la partie mobile de la boîte à bornes et effectuer le branchement des fils relatifs à l'installation comme cela est indiqué dans les paragraphes suivants.

Attention : les câbles de branchement au moteur, à la batterie, à la serrure électrique ainsi qu'au clignotant doivent avoir une section non inférieure à 2,5 mm².

Article 10 :

ENTRETIEN :

Attention: L'entretien du dispositif doit être effectué seulement et exclusivement par un technicien spécialisé ou autorisé du fabricant.

Toute opération d'entretien ou contrôle du dispositif doit être effectuée en l'absence de l'alimentation électrique.

Entretien ordinaire: Chaque fois qu'il est nécessaire et cependant tous les 6 mois, il est recommandé pour vérifier le fonctionnement du dispositif.

Entretien extraordinaire: En cas de panne, enlever le dispositif et envoyer-le pour la réparation au laboratoire du fabricant ou au laboratoire autorisé.

Article 11 :

RETOURS :

Aucun retour ou reprise de marchandises ne peut être effectué sans accord préalable écrit par DIGITONE FRANCE.

Toute marchandise retournée sans cet accord sera refusée ou tenue à disposition de l'acheteur.

Un retour de produit ne peut donner lieu à un avoir que si ce produit est identifiable, retourné dans son emballage complet d'origine, et n'ayant subi aucun endommagement.

Suite à une erreur du client dans sa commande, et lorsque DIGITONE FRANCE accepte le retour, l'avoir correspondant à la marchandise s'élèvera à l'intégralité du prix net HT facturé, et hors port si la dite marchandise est retournée dans un délai de 15 jours, et réalisé dans les conditions précédentes.

Au-delà de ce délai, et sans excéder 2 mois, une décote de 25 % sera appliquée sur le prix facturé. Dans tous les cas, les frais de retour restent à la charge du client.

Article 12 :

REPARATIONS :

[Les réparations des articles achetés en ligne sont effectuées au plus juste prix.](#)

Les frais de main d'œuvre et de port aller et retour restent dans tous les cas à la charge de nos clients.

Article 13 :

LITIGES :

Toutes contestations à nos ventes et au paiement de nos factures sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Marseille, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'appel en garantie ou intervention forcée et même en cas de pluralité de défendeur.

Article 14 :

PROTECTION DES CLAUSES :

Dans le cas où une ou plusieurs des clauses contenues dans les présentes CGV étaient déclarées non valides par une juridiction compétente, cela n'affecterait en rien la validité des clauses restantes dans les présentes.